

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 20622 - 2005 B 02885 - 484 278 320 - A-NET

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										Société SARL A NET										Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise										37 RUE ST SEBASTIEN										13006 MARSEILLE			
Numéro SIRET *										48427832000029										Durée de l'exercice en nombre de mois * 12		Durée de l'exercice précédent * 12	
																				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
																				31122023		31122022	
ACTIF										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																		
		Autres *	014		016																		
	Immobilisations corporelles *	028	601	030	601																		
	Immobilisations financières * (1)	040	900	042		900		900		900													
	Total I (5)	044	1 501	048	601		900		900		900												
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																			
		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	51 299	070		51 299		48 173														
		Autres * (3)	072	1 678	074		1 678		5														
	Valeurs mobilières de placement	080		082																			
	Disponibilités	084	14 411	086		14 411		12 169															
	Charges constatées d'avance *	092		094																			
	Total II	096	67 388	098		67 388		60 347															
	Total général (I+II)	110	68 889	112	601		68 288		61 247														
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000																	
	Ecart de réévaluation	124																					
	Réserve légale	126	100			100																	
	Réserves réglementées*	130																					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131																					
	Report à nouveau	134	4 404			4 404																	
	Résultat de l'exercice	136	7 607			13 007																	
	Subventions d'investissement	137																					
	Provisions réglementées	140																					
	Total I	142	50 225			42 618																	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154																					
	Emprunts et dettes assimilées	156																					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																					
	Fournisseurs et comptes rattachés	166										300											
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	9 320			18 030		18 296															
	Comptes courants d'associés	173	33			33																	
	Autres dettes	175																					
	Produits constatés d'avance	174																					
	Total III	176	18 063			18 629																	
	Total général (I + II + III)	180	68 288			61 247																	
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		Société SARL A NET		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				13 1 1 2 2 0 2 3		13 1 1 2 2 0 2 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210				
	Production vendue	biens	215	214				
		intracommunautaires						
		services *	217	218	61 300	65 253		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	2	76		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	61 302	65 329			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises) *			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	23 260	19 289		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 963)		244	1 036	1 135		
	Rémunérations du personnel *			250	25 024	26 889		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3 030	2 684		
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce 255)		254				
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	4	30		
		Total des charges d'exploitation (II)		264	52 353	50 027		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	8 949	15 302		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280				
	Produits exceptionnels		(IV)	290				
	Charges financières		(V)	294				
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }		(VI)	300			
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	1 342	2 295		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	7 607	13 007	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	7 607	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	1 342			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise nouvelles (44 sexes A)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44 sexes A)	127	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 sexes A)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies A)	991		
	Divers (44 quinquies A)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	350	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44 sexes A)	993		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	8 949	354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	8 949	372	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:													Adresse du siège social:															
Société SARL A NET													37 RUE ST SEBASTIEN PRADO AFFAIRES 13006 MARSEILLE															
SIRET		4	8	4	2	7	8	3	2	0	0	0	0	2	9													
Adresse du principal établissement:													Ancienne adresse en cas de changement:															

REGIME FISCAL DES GROUPEES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

[illegible]

B ACTIVITE

Activités exercées	ENTREPRISE DE NETTOYAGE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	8 949	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:										Nom et adresse du conseil:																			
GESPACOMPTA 16 B BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 13400 MARSEILLE Tél: 04.41.43.44.22																													
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)						Identité du déclarant:																			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:										Date:		18/05/2023		Lieu:		MARSEILLE													
										Qualité et nom du signataire:		GERANT																	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné																				Signature		FORZALE ANTHONY							
Examen de conformité fiscale (ECF)																													

**N° 2065 bis
2024**

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e
						f
						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)

[illegible]

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

2025 RELEASE UNDER E.O. 14176

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise : Société SARL A NET

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406				
		Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470	601	472		474		476	601		601	
	Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL			490	601	492		494		496	601		601	

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Fonds commercial	495		497		498		499		
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560	601	562		564		566	601	
	TOTAL		570	601	572		574		576	601	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOI.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société SARL A NET

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 260
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	912
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : Société SARL A NET				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024			160
Date de cessation					186
(1) Attention : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128 * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs					

Cumul Quadr

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

48427832000029

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SARL A NET

ADRESSE (voie)

37 RUE ST SEBASTIENPRADO AFFAIRES

CODE POSTAL

13006

VILLE

MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°Voie

Code postalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

FORZALE

Prénom(s)

ANTHONY

Nom d'usage% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance : Date

041083

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

Adresse : N°

6

Voie

RUE LAZARE HOCHÉ

Code postal

13500

Commune

MARTIGUES

Pays

Titre (2)

Mme

Nom de famille

BOUSQUET

Prénom(s)

ANNETTE

Nom d'usage% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

50

Naissance : Date

080261

N° Département

13

Commune

MARSEILLE

Pays

FR

Adresse : N°

52

Voie

CH. DU CAPITAINE GUYONNET

Code postal

13190

Commune

ALLAUCH

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Ouvriers	1
Total	1

Société SARL A NET

SARL au capital de 1 000.00 Euros

RCS MARSEILLE N° 484278320

Siège social : 37 RUE ST SEBASTIEN PRADO AFFAIRES
13006 MARSEILLE

RAPPORT DE LA GERANCE

sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 61 299.87 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 65 253.38 Euros, soit une diminution de 6.06- %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 7 606.80 Euros, soit 12.41 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 61 302.27 Euros contre 65 328.99 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 6.16- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 53 695.47 Euros contre 52 321.59 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 2.63 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 28 054.33 Euros et représentent 45.77 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 5.14- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 8 948.80 Euros soit 14.60 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

... / ...

terme) :

Exercice précédent	60 346.85 -	18 628.74 =	41 718.11
Exercice en cours	67 387.50 -	18 062.59 =	49 324.91

Soit une augmentation de 7 606.80 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 7 606.80 Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	7 500.00-	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	106.80	Euros
- en dividendes	:	15 000.00	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	100.00	Euros
- Autres réserves	:	29 614.19	Euros
- Report à nouveau	:	4 510.72	Euros
Situation nette	:	35 224.91	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



ANET
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
37 RUE SAINT SEBASTIEN-PRADO AFFAIRES
13006 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 484 278 320

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2024

Le 30/06/2020, à quatorze heures, les associés se sont réunis, au siège de la Société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

- BOUSQUET Annette, propriétaire de cinquante parts, Ci
50 parts
- FORZALE Anthony, propriétaire de cinquante parts,
Ci 50 parts

Total des parts présentes ou représentées 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur FORZALE Anthony, Gérant, assiste à l'assemblée.

Monsieur FORZALE Anthony préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;

– le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération de la gérance et détermination de la rémunération gérance pour l'exercice à venir ;
- Pouvoir en vue des formalités Le Président donne lecture :
 - du rapport de gestion de la gérance ;
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES
--

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 7606.80 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Section 1 – A l'issue de l'exercice N-1, le compte de capitaux propres de la société s'établissait ainsi :

- Capital social : 1 000.00 Euros
- Réserve légale : 100.00 Euros
- Autres réserves : 37114.19 Euros
- Report à nouveau : 4403.92 Euros

Situation nette : 42618.11 Euros

Section 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7606.80 Euros de la manière suivante :

- Report à nouveau: 106.80 Euros.
- Dividendes: 15000 Euros
- Autres réserves : -7500€

Section 3 - A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social : 1 000.00 Euros
- Réserve légale : 100.00 Euros
- Autres réserves : 29614,19 Euros
- Report à nouveau : 4510.72 Euros

Situation nette : 35224,91Euros

Section 4 - dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Pour cet exercice il est distribué un dividende de 150 Euros par part, soit un total de 15000 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial du Gérant sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et note l'absence de conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – REMUNERATION GERANCE

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de zéro Euro. L'assemblée générale décide d'attribuer une rémunération gérance maximale de 15 000.00 Euros pour l'exercice à venir

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante.

Monsieur FORZALE Anthony
le gérant

